



Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 10 JUILLET 2017

Affiché le 17 juillet 2017.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 4 juillet 2017, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Thierry REBERE - Marie-Rose RIZZO - Ludovic SAILLARD - Fabien CHAVET - Janine DURET - Isabelle SERRAND
Etaient excusés	Agnès PRUNIAUX (procuration à André PERRIN) - Hélène VIOLY (procuration à Jean-Claude GAILLARD) - Alain BRITEL (procuration à Anne-Marie FEUGIER) - Anaïs JULLIEN - Joël SUBTIL (procuration à Marianne DUBARE) - Agnès DUBOIS (procuration à Ludovic SAILLARD) - Stéphanie CORNATON - Nicolas RIPPE
Secrétaire de séance	André PERRIN
Conseillers en exercice : 19	Présents : 11 Votants : 16

APPROBATION COMPTE RENDU DU 29 MAI 2017

Le compte rendu du Conseil municipal du 29 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LE SIEA : GROUPEMENT DE COMMANDES ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES

Mme le Maire expose au Conseil que la Commune a déjà adhéré à un groupement de commandes avec le SIEA en 2015 avec échéance au 31 décembre 2017 et propose de renouveler cette adhésion.

Elle ajoute que le groupement de commandes est un outil, ouvert aux Communes et aux CCAS, pouvant permettre d'obtenir des tarifs d'électricité plus attractifs.

Elle précise que le SIEA, coordonnateur du groupement, s'occupe de toute la procédure, du lancement de l'appel d'offres à la signature du marché.

Délibération : le Conseil municipal, à l'unanimité.

- AUTORISE l'adhésion de la Commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés.
- AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et toutes autres pièces nécessaires.
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de DORTAN.

CCHB : MODIFICATION DES STATUTS

Mme le Maire expose au Conseil que la CCHB a délibéré le 31 mai 2017 pour le passage en Communauté d'agglomération. Cette évolution permettra d'obtenir des dotations plus importantes de l'Etat et nécessite les modifications suivantes avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2018 :

- prise de compétence politique de la ville ;
- intégralité de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et équilibre social de l'habitat ;
- intégralité des compétences eau et assainissement ;
- prise de compétence Maisons de services au public.

Délibération : oui à l'unanimité.



Commune de DORTAN (01590)

PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE 2 EMPLOIS SAISONNIERS AU SERVICE TECHNIQUE PERIODE ESTIVALE

Mme le Maire explique au Conseil qu'en période estivale, un surcroît de travail est constaté aux services techniques pour l'entretien des espaces verts, des bords de route et du fait de l'organisation de nombreuses manifestations sur le territoire communal.

Elle propose la création de deux emplois saisonniers d'agent technique du 16 juin au 15 septembre de chaque année.

Délibération : oui à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : REMPLACEMENT D'AGENTS INDISPONIBLES

Mme le Maire propose au Conseil de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents indisponibles autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, de maladie, maternité...

Délibération : oui à l'unanimité.

FINANCES 2017 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET COMMUNE

Jean-Claude GAILLARD expose au Conseil qu'il convient de modifier le budget de la Commune suite à la notification de la répartition du FPIC (fonds de péréquation ressources communales et intercommunales) qui se monte à la somme de 47 107 €, en hausse par rapport aux prévisions de 45 000 €.

Il précise que les crédits supplémentaires de 2 107 € à inscrire à l'article 739223 « FPIC » seront prélevés sur le chapitre 022 « dépenses imprévues ».

Délibération : oui à l'unanimité.

ECLAIRAGE PUBLIC : POSE HORLOGES ASTRONOMIQUES

Christophe DAVID-HENRIET rappelle au Conseil sa délibération du 12 avril 2017 approuvant le projet de modernisation du réseau d'éclairage public et l'extinction nocturne partielle.

Il informe que, suite à un problème de données transmises par le SIEA, le plan de financement prévu dans le dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire ne correspondait pas au devis des travaux, tant au niveau de l'intitulé de l'opération qu'au niveau du montant qui prenait en compte une dépense pour imprévus.

Il propose de modifier, en conséquence, le plan de financement prévisionnel qui se présente de la façon suivante :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Eclairage public : modernisation armoires de commande et pose d'horloges astronomiques	23 080.06 €	SIEA	6 405.00 €
		Réserve parlementaire	5 000.00 €
		Autofinancement (fonds propres)	11 675.06 €

Délibération : oui à l'unanimité.

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL D'OYONNAX

Mme le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu un courrier de la Mairie d'OYONNAX sur la situation déficitaire du Conservatoire (2.3 millions d'euro, soit 8 % du budget. Au vu de ce constat, les tarifs ont été fortement augmentés.

Elle rappelle qu'en 2013, la Commune avait déjà été sollicitée et avait refusé de participer.

Un débat s'engage au sein du Conseil qui demande des précisions sur le nombre de personnes de DORTAN concernées.

Le CCAS pourrait se saisir de la question.



Commune de DORTAN (01590)

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN (ALEC 01) : ADHESION ET DESIGNATION REPRESENTANT COMMUNE

Mme le Maire informe le Conseil qu'Hélianthe, à laquelle la Commune adhérerait, est devenue l'ALEC 01, dont les missions sont d'apporter une aide aux collectivités et aux particuliers pour la transition énergétique.

Elle propose :

- 1) d'adhérer à l'ALEC 01 moyennant une cotisation annuelle de 0.10 € / habitant.

Délibération : oui à l'unanimité.

- 2) de désigner le représentant de la Commune auprès de l'association. Personne ne se présentant, ce point est reporté.

CONVENTION D'USAGE MARAIS SUR LES ORMES AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS RHONE-ALPES : AVENANT N° 1

Mme le Maire rappelle au Conseil que le Marais sur les Ormes, situé à Emondeau, abrite un papillon protégé, l'azuré des mouillères. Afin de restaurer et de préserver à long terme ce site, reconnu comme élément remarquable du patrimoine régional, une convention a été signée en 2014 entre la Commune et le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes.

Des panneaux de sensibilisation ayant été implantés sur une partie de la parcelle communale ZB 11, ne faisant pas partie de la convention, elle précise qu'il convient de régulariser la situation par la signature d'un avenant.

Délibération : oui à l'unanimité.

EXPULSION LOCATIVE

Jean-Claude GAILLARD informe le Conseil que, grâce au travail de fond du Trésorier, une dette de 6 500 € de loyer a pu être encaissée et que l'expulsion n'est plus d'actualité.

QUESTIONS DIVERSES

1. Ecoles : Mme le Maire informe que, suite à la parution du décret sur le possible retour à la semaine de 4 jours, un conseil d'école extraordinaire a été organisé. Un avis défavorable a été émis au vu du délai trop court de mise en place. La question sera étudiée pour la rentrée scolaire 2018, la suppression des TAP étant également envisagée.
2. Bureau de poste : malgré le refus du Conseil municipal, la Poste a décidé de fermer le bureau de DORTAN le samedi matin à compter du 1^{er} août 2017. Mme le Maire précise qu'elle a adressé des courriers au sous-préfet ainsi qu'à la commission départementale de présence postale, restés sans réponse à ce jour.
La poste informe de la fermeture estivale du bureau du 31/07 au 20/08.
3. Cérémonie du 21 juillet : pour les 70 ans de l'inauguration de la Cité par le président AURIOL, le musée de la résistance organise, dans le préau de l'école élémentaire, une exposition de 14h à 17h30 et une conférence de 16h à 17h animée par Mickaël PARRAD.
4. La Cité : à la question sur l'état d'avancement du dossier de la Cité, il est précisé que 4 permis de construire sur 5 ont été délivrés, le dernier étant en attente de pièces complémentaires sur l'accessibilité.
5. Mauvaises odeurs : la CCHB effectue actuellement des travaux sur le collecteur pour régler ce problème.

La séance est levée à 20h42.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,
André PERRIN

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.